

COLLECTE COQUILLAGES DANS LES DÉCHETTERIES

Expérimentation

Du 12 décembre 2022 au 14 janvier 2023

Le service déchets de Mayenne Communauté expérimente la collecte des coquillages pour les fêtes de fin d'année. Ils seront broyés et valorisés en compostage sur la plateforme de Parigné-sur-Braye.



Dans toutes les déchetteries

Collecte dans les espaces dédiés dans chacune des déchetteries de Mayenne Communauté.



Coquillages uniquement

Types de coquillages acceptés : huitres, moules, coquilles Saint-Jacques, bulots, bigorneaux, palourdes, coques et praires.



En vrac dans le contenant

Les coquillages doivent être déposés en vrac, sans conditionnement et sans rince-doigts, directement dans contenant en déchetterie.



ATTENTION

- ❌ Interdit aux crustacés (crevettes, homards, crabes...)
- ❌ Interdit aux poissons
- ❌ Aucun autre type de déchets, même compostables.
- ❌ Interdit de déposer en sac ou dans tout autre contenant.
- ❌ Ne pas mettre les rince-doigts pour ne pas polluer le compost.

